



Grand Théâtre de Genève

Etude comparative et prospective

Conférence de presse

Mardi 25 mars 2014 à 14h30 dans le Foyer du Grand Théâtre



Etude comparative et prospective sur le Grand Théâtre de Genève

Conférence de presse le 25 mars à 14h30 dans le Foyer du Grand Théâtre

Déroulé de la conférence de presse

14h30 : accueil

Interventions :

1. M. Sami Kanaan, Conseiller administratif : introduction et présentations
2. Mme Lorella Bertani, Présidente de la Fondation du Grand Théâtre
3. Mme Anne Emery-Torracinta, Conseillère d'Etat
4. M. Sami Kanaan : principaux résultats de l'étude et perspectives

Questions aux trois intervenants

Interviews individuelles

15h30 : fin



Etude comparative et prospective sur le Grand Théâtre de Genève

Communiqué de presse

Groupe d'accompagnement composé de représentantes et représentants de la Ville de Genève, de la République et Canton de Genève, de l'Association des communes genevoises, de la Fondation du Grand Théâtre et du Cercle du Grand Théâtre

La société actori a été mandatée conjointement par les cinq entités mentionnées ci-dessus pour réaliser une étude comparative et prospective sur le Grand Théâtre.

Cette étude doit permettre de construire une vision commune et partagée de l'avenir du Grand Théâtre, institution dont la vocation est de servir le public de la région tout en étant une scène lyrique de référence en Suisse et sur le plan international, contribuant ainsi au rayonnement de Genève. Cette étude apporte également des éléments de réponse aux défis auxquels l'institution doit faire face, notamment :

- Important effet de débordement de son public. En effet, 36 % des abonnées et abonnés sont domiciliés en Ville de Genève et 39 % dans les autres communes du canton. 19% habitent des régions proches de Genève. Ils se répartissent à parts égales entre le Canton de Vaud et la France voisine. Les 6% restants viennent d'un troisième périmètre éloigné de plus de 100 kilomètres.
- Augmentation régulière des frais de personnel contrairement aux frais artistiques.
- Place accordée aux partenaires publics et privés dans une gouvernance aujourd'hui entièrement municipale.
- Ancrage dans le tissu local et régional de partenaires culturels ; stratégies d'acquisition de nouveaux publics et travail pédagogique.

L'étude comporte deux parties. La première partie est comparative et met en évidence les spécificités du Grand Théâtre de Genève par rapport à trois autres maisons d'opéra : la Monnaie de Bruxelles, le Liceu de Barcelone et l'Opernhaus de Zurich. Trois dimensions ont été analysées : la dimension artistique, la dimension financière et la gouvernance.

Le Grand Théâtre apparaît comme un théâtre proposant une programmation artistique comparable aux autres maisons en ce qui concerne l'éventail de l'offre artistique (opéras, ballets, récitals et concerts). Cependant, l'offre en nombre de représentations est significativement moins dense. Conséquence : malgré une fréquentation par représentation plus forte que dans les institutions comparées, le coût d'une soirée d'opéra au Grand Théâtre est plus élevé. Par ailleurs, la part du budget consacré aux frais de plateau ou frais artistiques variables (hormis le chœur et le ballet) ne cesse de baisser année après année en raison de l'augmentation des frais fixes. Si ce phénomène n'est pas enrayé, c'est la qualité artistique et donc le rayonnement international du Grand Théâtre qui est menacé.

L'analyse du bassin d'attractivité du Grand Théâtre démontre qu'il existe une demande potentielle à exploiter. La demande en Ville de Genève étant largement exploitée (degré d'absorption très élevé), le bassin géographique des visiteurs potentiels se trouve essentiellement dans les communes genevoises, dans les communes vaudoises proches et en France voisine, sans oublier l'acquisition de nouveaux publics cibles, notamment les

jeunes. Ceci étant, il est évident que les problèmes de mobilité et la différence du pouvoir d'achat constituent un défi particulier à l'acquisition du public de France voisine.

Dans la deuxième partie de l'étude, de nature prospective, actori propose des mesures pour contrer ce phénomène et maintenir le Grand Théâtre comme une maison de référence. Si elles sont mises en œuvre, l'institution genevoise devrait pouvoir augmenter et diversifier son public et ses recettes propres. Cependant, elle devra trouver des financements additionnels des secteurs publics et privés afin de maintenir ou idéalement d'augmenter la part du budget consacré à la production des spectacles (frais de plateau), moins importante que dans les maisons comparées.

Le groupe d'accompagnement de l'étude, après examen du rapport d'actori, retient pour ce qui le concerne les objectifs suivants :

- Renforcer le partenariat public et augmenter les sources de financement public, afin de permettre au Grand Théâtre de maintenir la qualité artistique d'une scène de référence. La volonté du Conseil d'Etat de participer au financement du Grand Théâtre dès 2015 constituera une étape importante dans la réalisation de cet objectif¹.
- Fidéliser les mécènes et augmenter les apports privés par le biais du sponsoring, dans un cadre transparent et professionnel.
- Développer l'offre artistique pour les jeunes et mettre en place des activités pédagogiques et de médiation hors les murs, afin d'attirer de nouveaux publics, de fidéliser les spectateurs actuels et de préparer la relève.
- Renforcer l'ouverture sur la cité et les collaborations avec les partenaires locaux et régionaux (compagnies de danse, ensembles musicaux et manifestations comme la Fête de la danse ou la Fête de la musique).
- Augmenter le nombre de représentations par production, afin d'augmenter les recettes et la valeur ajoutée culturelle de l'institution. Il convient cependant de garder à l'esprit qu'il existe des limites, notamment celles imposées par le nombre de services que l'Orchestre de la Suisse Romande peut fournir au Grand Théâtre.
- Développer et dynamiser les activités de marketing, dans le but de fidéliser les visiteurs ponctuels et d'attirer de nouveaux visiteurs.

Enfin, en lien avec la participation du Canton au budget de fonctionnement du Grand Théâtre dès 2015, il conviendra d'entamer l'examen de la réforme de la gouvernance du Grand Théâtre, en évaluant également les options pour intégrer d'une manière adéquate les autres partenaires participant au financement. D'autre part, l'impact d'une telle réforme sur les statuts du personnel devra être évalué, en favorisant une convergence de ces statuts et en tenant compte des acquis et de facteurs financiers.

Un comité de pilotage assurera la coordination des travaux relatifs à ces axes de travail. Il sera composé de représentantes et représentants de la Ville de Genève, de la République et Canton de Genève, de l'ACG et du Grand Théâtre. Il commencera à se réunir au printemps 2014 et devra établir, en étroite collaboration avec la direction du Grand Théâtre, des propositions concrètes dans les différents domaines mentionnés ci-dessus.

¹ Le 30 octobre 2013, le Conseil administratif de la Ville de Genève et le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève ont signé une déclaration conjointe concernant la mise en œuvre de la loi sur la culture. Cette déclaration est accompagnée d'un document intitulé « priorités d'actions », dans lequel le Canton s'engage à verser au Grand Théâtre, sous réserve de l'acceptation par le Grand Conseil, une subvention d'un million de francs en 2015, de deux millions en 2016 et de trois millions en 2017.

**Etude comparative et prospective
sur le Grand Théâtre de Genève**

– Synthèse –

Mandants :

- Ville de Genève
- République et Canton de Genève
- Association des communes genevoises
- Fondation du Grand Théâtre de Genève
- Cercle du Grand Théâtre de Genève

Munich, le 13 février 2014

Préambule

La société actori à Munich a été mandatée par la Ville de Genève, la République et Canton de Genève, l'Association des communes genevoises, la Fondation du Grand Théâtre et le Cercle du Grand Théâtre pour réaliser une étude comparative et prospective sur le Grand Théâtre².

L'étude d'actori s'est déroulée de mars à octobre 2013. Elle comporte deux parties :

1) Une **partie comparative**, dans laquelle le Grand Théâtre fait l'objet d'une comparaison avec trois autres institutions européennes : deux opéras fonctionnant comme lui selon le système de la *stagione*, la Monnaie de Bruxelles et le Liceu de Barcelone, et un opéra de répertoire, l'Opernhaus Zürich. La comparaison se base sur les chiffres de la saison 2011/2012. Elle porte sur les questions artistiques (offre de spectacles, relations avec les partenaires institutionnels, liens avec l'orchestre, programmes pédagogiques), les finances et la gouvernance. Elle tient compte des jauges et bassins de population divers de ces quatre institutions.

2) Une **partie prospective**, dans laquelle actori présente ses recommandations pour l'avenir, dans l'optique du maintien du Grand Théâtre comme institution de référence en Europe.

Etude comparative – synthèse des points principaux

Offre de spectacles

Le nombre de spectacles programmés par saison au Grand Théâtre, soit 15 productions (opéras, ballets et opéras pour enfant) dont 6 productions «maison», est comparable à celui des deux autres opéras de *stagione* du comparatif. A noter que le Grand Théâtre programme moins de coproductions (2 par saison, contre 7 en moyenne à la Monnaie et au Liceu).

Avec ses 91 représentations par saison, le Grand Théâtre propose environ 60% de représentations en moins que les trois autres institutions (entre 188 et 320 représentations). Cela est dû à une saison plus courte (294 jours contre 317 jours en moyenne dans les autres théâtres) et à des cycles de productions plus courts (6 représentations par production contre 8 représentations en moyenne). Par conséquent, le nombre de spectateurs par saison au Grand Théâtre est inférieur à celui des autres institutions (94'375 contre une moyenne de 220'000), mais son taux d'occupation est plus élevé (94% contre une moyenne de 79%), ce qui indique une forte demande.

Programmes pédagogiques et activités de médiation

Le programme pédagogique du Grand Théâtre étant un peu plus réduit que ceux des autres institutions de la comparaison, il attire un plus petit nombre de personnes. Contrairement au Grand Théâtre, les institutions comparées offrent des programmes pédagogiques et des activités de médiation hors du théâtre, par exemple des représentations et des ateliers dans les écoles et des diffusions de spectacles dans des lieux publics. Toutes les institutions comparées s'engagent pour la formation professionnelle, mais avec une intensité variable. La Monnaie et l'Opernhaus se distinguent : depuis plus de 50 ans, ils disposent d'un véritable opéra-studio.

Relations avec les partenaires régionaux et internationaux

Le Grand Théâtre coopère avec des artistes et des troupes de la région, mais plus occasionnellement que les deux autres opéras de *stagione*. Au niveau international, le Grand Théâtre coproduit un plus petit nombre de spectacles avec des théâtres étrangers que la Monnaie et le Liceu (1 à 3 coproductions par saison contre 4 à 8). Quant au Ballet du Grand Théâtre, ses tournées l'emmènent dans un plus grand nombre de villes que les autres troupes de ballet de la comparaison (56 représentations dans 31 villes contre une moyenne de 54 représentations dans 26 villes).

² Le présent document est un résumé de l'étude d'actori et ne préjuge en rien des positions des cinq mandants.

Relations entre l'opéra et l'orchestre

Le Grand Théâtre ne dispose pas d'un orchestre propre mais il a recours aux services de l'OSR. Lequel est d'abord un orchestre symphonique : 60% de ses services sont utilisés dans le cadre d'activités symphoniques et 40% pour les représentations au Grand Théâtre.

Concernant les relations entre les opéras et les orchestres, il existe trois modèles possibles :

- 1) L'orchestre est indépendant et a son propre directeur musical.
- 2) L'orchestre est indépendant mais a un directeur musical commun avec l'opéra.
- 3) L'orchestre est intégré à l'opéra.

Actuellement, la coopération entre le Grand Théâtre et l'OSR est régie par un protocole d'accord. L'optimisation des relations entre le Grand Théâtre et l'OSR pourrait passer par la mise en place d'un directeur musical commun (modèle 2). Une fusion (modèle 3) n'est pas souhaitée.

Finances

Les chiffres de l'étude concernent la saison 2011/2012. Il s'agit donc d'une photographie à un moment donné (un arrêt sur image).

Les **frais fixes** (frais de fonctionnement et frais artistiques fixes) représentent 79% des dépenses au Grand Théâtre. Une telle proportion est plutôt caractéristique des opéras de répertoire (79% de frais fixes à l'Opernhaus), tandis qu'à la Monnaie et au Liceu, elle est de 69% en moyenne. Environ 72% des dépenses du Grand Théâtre sont couvertes par les subventions (contre 63% en moyenne). La couverture intégrale des frais fixes par les subventions est assurée à la Monnaie, mais pas au Grand Théâtre ni dans les deux autres institutions.

En comparaison avec les autres institutions, les **frais de fonctionnement** au Grand Théâtre sont relativement élevés (60% du budget au Grand Théâtre contre 51,5% en moyenne au Liceu et à la Monnaie). Cela est dû en particulier aux frais de personnel relativement élevés dans les services technique et administratif, la majorité du personnel de ces domaines étant employée de la Ville. Conséquence : la part des dépenses artistiques (frais artistiques fixes et frais de plateau variables) est plus basse au Grand Théâtre (40% contre 48,5% en moyenne).

Le montant des **subventions** reçues par le Grand Théâtre est comparable au montant des subventions reçues par les deux autres théâtres de *stagione* (42 millions de CHF contre 37 millions de CHF en moyenne). Toutefois la prise en compte du pouvoir d'achat des trois villes montre que le Grand Théâtre dispose d'environ 20% de subventions en moins (42 millions de CHF contre 55 millions de CHF en moyenne). Par représentation (et en prenant en compte le pouvoir d'achat), le Grand Théâtre reçoit 458'000 CHF de subventions, ce qui est presque deux fois plus élevé que la moyenne des trois autres institutions (252'000 CHF par représentation). De même, le montant des subventions par spectateur au Grand Théâtre (441 CHF) est 35% plus élevé que la moyenne des trois autres institutions (326 CHF). Cette performance économique inférieure à la moyenne s'explique par le fait que le Grand Théâtre donne moins de représentations.

Avec un ratio de **recettes propres** de 28% (16,5 millions de CHF, sur un budget total de 59 millions), le Grand Théâtre se situe en-dessous des autres théâtres (37% en moyenne). Les recettes des spectacles, tournées et coproductions s'élèvent à 12,7 millions de francs (21,5% du budget contre 29,3% en moyenne), alors que le mécénat et le sponsoring apportent des revenus annuels de 3,8 millions de francs (6,5% du budget contre 7,7% en moyenne).

Rappelons que le Grand Théâtre est principalement financé par la Ville de Genève, pour un montant total d'environ 40 millions de CHF par an (68% de son budget) et qu'il bénéficie d'un soutien de 2,5 millions de CHF par an de l'Association des communes genevoises (4% de son budget). Au moment de l'étude, un partage des charges avec le Canton de Genève était à l'étude dans le cadre de la nouvelle loi cantonale sur la culture. Actuellement, le soutien financier du Canton ne concerne que les activités pédagogiques. Il se monte à 120'000 francs par an depuis la saison 2011/12 (il était auparavant de 50'000 francs par an).

Gouvernance

A l'exception de l'Opernhaus Zürich, organisé en société anonyme (*Aktiengesellschaft*), les opéras comparés sont des institutions de droit public qui ne sont pas propriétaires de leurs locaux. L'influence des financeurs y est assurée par la présence de représentants dans les organes de gouvernance (conseil de fondation ou d'administration). A Zurich et Barcelone, la mission de l'institution est mise en œuvre dans le cadre d'un contrat de prestations. Contrairement à Genève, tout le personnel est employé par l'institution, de sorte qu'employeur et autorité supérieure sont les mêmes. Les conditions salariales s'orientent toutefois en grande partie vers celles de la fonction publique. La structure des directions est variable, mais les institutions comparées ont chacune une direction commerciale strictement séparée de la direction artistique. Ce n'est pas le cas au Grand Théâtre, où la direction financière est subordonnée au directeur général, qui est aussi directeur artistique.

Etude prospective – synthèse des points principaux

actori s'est focalisé sur l'analyse des leviers utiles pour optimiser les ressources du Grand Théâtre. En se basant sur les résultats de l'étude comparative, actori a principalement identifié des pistes d'optimisation dans les domaines suivants :

1) Adaptation des prix et développement des activités de marketing

- augmentation du prix des places les plus chères (il reste une marge de progression de 15 à 30% par rapport aux prix pratiqués dans les autres institutions)
- baisse du prix des places les moins chères, afin de favoriser l'accès aux catégories de population moins aisées
- augmentation du nombre de places dans la 1ère catégorie (actuellement 27% des places du Grand Théâtre sont en 1ère catégorie, contre 41% en moyenne dans les autres théâtres) faisant ainsi diminuer le nombre de places des catégories intermédiaires
- actions promotionnelles ciblées ; offres combinées pour les touristes ; offres spéciales pour les expatriés vivant à Genève et les spectateurs de France voisine, etc.

2) Professionnalisation et élargissement de l'équipe chargée du sponsoring

- définition d'une offre structurée de sponsoring avec un éventail de contre-prestations différenciées
- développement d'une stratégie d'acquisition de nouveaux partenaires, notamment auprès des entreprises multinationales, et de fidélisation des anciens
- définition claire des responsabilités de l'équipe chargée du sponsoring et création de deux postes supplémentaires

3) Augmentation du nombre de représentations

- allongement des cycles de production, en ajoutant environ 14 représentations par saison (6 opéras, 5 ballets et 3 récitals). Comme ces chiffres ont déjà été atteints ponctuellement par le passé, actori les considère comme réalisables. Il ne s'agit toutefois pas d'augmenter le nombre de productions (ce qui ne ferait qu'augmenter les coûts), mais le nombre de représentations par production, lesquelles génèrent en moyenne des recettes plus élevées que les coûts par soirée.

4) Développement de l'offre des services pédagogiques et de médiation

- introduction d'activités pédagogiques « hors les murs », présence améliorée dans la ville et la région par des activités de médiation dans des lieux publics
- développement du public, en intervenant sur de nouveaux groupes cibles comme les jeunes enfants et leurs familles, ainsi que les adolescents en choisissant des sujets et formats adaptés
- intensification du travail de médiation

Impacts financiers des recommandations d'actori

Selon l'estimation d'actori, les mesures définies ci-dessus permettraient d'engendrer au total 3 millions de CHF de recettes supplémentaires. Toutefois, ce potentiel ne pourrait être réalisé que dans une période de trois à six ans et avec des frais supplémentaires d'environ 1 million de CHF (frais de personnel et d'investissement). Le développement de l'offre artistique pour les jeunes nécessiterait un investissement net d'environ 0,6 million de CHF par an (recettes supplémentaires d'environ 100'000 CHF par an pour un coût d'environ 700'000 CHF). Le bénéfice de cette mesure ne peut pas se

calculer en termes monétaires à brève échéance mais en termes de relève et d'acquisition de nouveaux publics à long terme. (10'000 nouveaux spectateurs estimés).

NB : L'analyse d'actori ne tient pas compte des deux saisons extra-muros que le Grand Théâtre devra organiser pendant les travaux de rénovation et d'agrandissement du bâtiment de la Place de Neuve, car de nombreux éléments étaient encore incertains au moment de l'étude.

Perspectives financières

Indépendamment de la mise en place des mesures proposées par actori, la situation financière du Grand Théâtre est très tendue. Chaque année, les frais de personnel augmentent, contrairement aux frais artistiques. Entre les saisons 2009/10 et 2011/12, les frais de fonctionnement sont passés de 38,8 millions de CHF à 39,7 millions de CHF (+2%), tandis que les frais de plateau (coûts de production artistique) sont passés de 12,3 millions à 10,4 millions de CHF (-16%). Si l'on veut maintenir le niveau artistique actuel sans augmentation des revenus, le Grand Théâtre sera progressivement forcé de réduire le nombre de représentations ou le nombre de spectacles.

actori a calculé que, même si le Grand Théâtre réalisait les quatre mesures proposées, il ne pourrait financer entièrement l'augmentation du budget nécessaire pour maintenir la qualité artistique à un niveau équivalent à celui de la saison 2011/12 (augmentation dûe principalement aux mécanismes salariaux). Pour ce faire, il aurait besoin de :

- +1,8 million de CHF en 2013/14
- +2,7 millions de CHF en 2014/15
- +3,6 millions de CHF en 2015/16
- +4,6 millions de CHF en 2016/17.

Avec les mesures proposées par actori et en prenant en compte les recettes qu'elles permettraient de dégager, il resterait à trouver (indépendamment de la couverture des frais de fonctionnement et des frais artistiques fixes qui devraient augmenter en moyenne de 1,5% par an) :

- +1,5 million de CHF en 2013/14
- +2 millions de CHF en 2014/15
- +2 millions de CHF en 2015/16
- +2,6 millions de CHF en 2016/2017

Un financement additionnel du secteur public et du secteur privé sera donc essentiel pour assurer la poursuite des activités du Grand Théâtre au niveau de qualité artistique de la saison 2011/12.

Il ressort de l'étude d'actori que, si les moyens financiers du Grand Théâtre n'augmentent pas, cette institution ne pourra bientôt plus poursuivre correctement sa mission et faire rayonner Genève au niveau international, car la diminution progressive des dépenses artistiques aura d'importantes répercussions sur la qualité des spectacles. Si l'on veut inverser cette tendance, il convient d'allouer des moyens financiers supplémentaires au Grand Théâtre, afin qu'il puisse augmenter le nombre de représentations, renforcer la recherche de sponsors, acquérir de nouveaux publics et développer son programme pédagogique.

Munich, le 13 février 2014



Pr Maurice Lausberg



Etude comparative et prospective sur le Grand Théâtre de Genève

Glossaire

Coproduction : production dont les frais d'investissement (dans la conception de la mise en scène ainsi que la fabrication des décors et costumes) sont divisés en parts de coproduction prises en charge par différents théâtres, lesquels présenteront l'un après l'autre le spectacle ainsi coproduit.

Frais de fonctionnement : dépenses nécessaires au fonctionnement d'un théâtre (salaires des employés de l'administration, des services techniques et des ateliers, loyer, frais d'entretien, énergie, etc.). Ces frais de fonctionnement sont fixes d'une saison à l'autre.

Frais artistiques fixes : dépenses liées à l'engagement du personnel artistique permanent (orchestre, chœur, ballet). Ces frais sont fixes d'une saison à l'autre.

Frais artistiques de plateau : tous les autres frais nécessaires à un spectacle (cachet des solistes, du chef d'orchestre, du metteur en scène et de son équipe, frais de fabrication des décors et costumes, droits d'auteur, etc.). Ils sont variables d'une production à l'autre.

Jauge : la jauge d'une salle est sa capacité d'accueil du public. Elle se mesure en nombre de places.

Opéra-studio : structure d'insertion professionnelle adossée à un opéra. Un opéra-studio accueille des jeunes chanteurs qui ont terminé leurs études et s'apprêtent à entrer dans le monde professionnel. Il leur fournit un encadrement tout en leur donnant l'occasion de se produire dans les spectacles figurant à son programme, ainsi que dans des productions spécialement conçues dans le cadre du studio.

Système de répertoire : organisation d'un théâtre permettant de jouer tous les soirs des spectacles en alternance. Ce système est rendu possible par l'exploitation de productions reprises pendant plusieurs saisons et par l'engagement d'une troupe d'artistes salariés (chanteurs, danseurs, etc.). Il permet de programmer un grand nombre de titres chaque saison tout en rentabilisant les productions sur la durée. Il n'est exploitable que dans des villes ayant un réservoir de public important ou quand une seule institution rassemble plusieurs disciplines (théâtre, opéra et ballet – ce que l'on appelle *Dreispartentheater*). C'est le système qui prévaut dans les pays germanophones.

Système de *stagione* : organisation d'un théâtre en une suite de séries de représentations d'un même spectacle, sans alternance. Une production est exploitée pendant une période donnée, puis elle laisse la place à une autre. Ce système ne nécessite pas de troupe et prévaut dans les pays latins. A noter qu'il existe un système de semi-répertoire, avec une alternance de spectacles donnés en des séries relativement courtes – c'est le système qui a cours à l'Opéra National de Paris ou au Metropolitan Opera de New York, par exemple.

Taux d'occupation (ou de fréquentation) : proportion de spectateurs par rapport à la jauge d'une salle.



Etude comparative et prospective sur le Grand Théâtre de Genève

Liste des membres du groupe d'accompagnement de l'étude

Ville de Genève

Mme Carine Bachmann, Directrice du Département de la culture et du sport

M. Jacques Ménétreay, Conseiller culturel musique au Service culturel

M. Nicolas Cominoli, Conseiller scientifique au Département de la culture et du sport

Canton de Genève

Mme Joëlle Comé, Directrice du Service cantonal de la culture

M. Marcus Gentinetta, Conseiller culturel musique au Service cantonal de la culture

Association des communes genevoises

Mme Monique Boget, Conseillère administrative de la Ville de Meyrin

Mme Jeannine de Haller Kellerhals, Conseillère administrative de la Ville de Carouge

Fondation du Grand Théâtre

M. Jean Spielmann, membre du Conseil de Fondation

M. Manuel Tornare, membre du Bureau du Conseil de Fondation

M. Tobias Richter, Directeur général du Grand Théâtre

M. Claus Haessig, Secrétaire général du Grand Théâtre

Cercle du Grand Théâtre

M. Gabriel Safdié

M. David Lachat

Orchestre de la Suisse romande

M. Henk Swinnen, Directeur général de l'OSR

Experts externes

M. Philippe Agid

M. Alain Perroux